

DATE DE PUBLICATION : 14 novembre 2023

La Directrice Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de signature donnée par la directrice régionale d’Auvergne-Rhône-Alpes au directeur départemental du Cantal

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l’Économie et du Réseau, à **Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLED**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à **M. Thierry GASSIOLE**, directeur départemental du Cantal, et, en cas d’absence ou d’empêchement à **Mme Céline DELAGNES**, adjointe au directeur départemental du Cantal, à l’effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l’exercice des activités de la succursale d’Aurillac.

M. Thierry GASSIOLE, reçoit notamment délégation à l’effet de coter les entreprises et les dirigeants d’entreprises de la zone de compétence de la succursale d’Aurillac, à l’exception des groupes relevant du pôle de compétence de Lyon.

M. Thierry GASSIOLE peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d’absence ou d’empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Lyon, le 6 novembre 2023

**Kathie WERQUIN-WATTEBLED**